



Air Purifier

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E03.04

Date d'émission: 06/04/2017

Blend Version: 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Air Purifier

Code du produit : W31705

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit d'entretien.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas - Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|----------|---|---------------------------------------|-------------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande
EUH208 - Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (Einecs 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (Einecs 220-239-6) (3:1). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % w | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------|--|---------|---|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | (N° CAS) 112-34-5 (N° CE) 203-961-6 (N° Index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44 | 1 - 2,5 | Eye Irrit. 2, H319 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

Air Purifier

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyer (traiter) les surfaces souillées avec de l'eau en abondance.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Air Purifier

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle. Conforme à la réglementation. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|--|
| Mesures techniques | : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière. |
| Conditions de stockage | : Conforme à la réglementation. Stocker dans un récipient fermé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'abri du gel. |
| Lieu de stockage | : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conforme à la réglementation. |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées. Se conformer aux instructions de service de l'appareil correspondant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

| | | |
|----------|--|-------------------------|
| UE | IOELV TWA (mg/m ³) | 67,5 mg/m ³ |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 10 ppm |
| UE | IOELV STEL (mg/m ³) | 101,2 mg/m ³ |
| UE | IOELV STEL (ppm) | 15 ppm |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 67,5 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 10 ppm |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | 101,2 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | 15 ppm |
| France | VLE(mg/m ³) | 67,5 mg/m ³ |
| France | VLE (ppm) | 10 ppm |
| France | VME (mg/m ³) | 101,2 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 15 ppm |

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

| | |
|---|---------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 101,2 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 83 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 67,5 mg/m ³ |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 67,5 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 60,7 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, orale | 5 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 40,5 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 50 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 40,5 mg/m ³ |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 1,1 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,11 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 11 mg/l |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 4,4 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 0,44 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |

Air Purifier

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

| | |
|--|------------------------|
| PNEC sol | 0,32 mg/kg poids sec |
| PNEC (Orale) | |
| PNEC orale (empoisonnement secondaire) | 56 mg/kg de nourriture |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 200 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Néoprène. Caoutchouc nitrile. PVC (Chlorure de polyvinyle). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Autres informations : Temps de rupture : >30'. Épaisseur du matériau des gants >0.1 mm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Limpide. |
| Couleur | : Incolore à jaune. |
| Odeur | : Odeur agréable. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 9,1 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| indice de réfraction | : 1,337 |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : 0 °C |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique @20°C | : 1001 kg/m ³ |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Log Kow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique @40°C | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique @40°C | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité | : |
| Viscosité Index | : |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 1,5 %

Air Purifier

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

| | |
|---------------------------|--|
| DL50 orale rat | 7291 mg/kg de poids corporel COBS, CD, BR |
| DL50 cutanée lapin | 2764 mg/kg de poids corporel New Zealand White |
| CL50 inhalation rat (ppm) | > 29 ppm @2h |
| ATE CLP (voie orale) | 7291,000 mg/kg de poids corporel |
| ATE CLP (voie cutanée) | 2764,000 mg/kg de poids corporel |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 9,1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 9,1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

| | |
|-------------------------------------|---|
| CL50 poisson 1 | 96h 1300 mg/l <i>Lepomis macrochirus</i> |
| CE50 Daphnie 1 | 24h 2850 mg/l <i>Daphnia magna</i> |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 72h 1101 mg/l <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

Air Purifier

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer en centre de traitement agréé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 1,5 %

Fragrances allergisantes > 0,01%:

LINALOOL 0,01%

Air Purifier

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Eye Irrit. 2

H319

EUH208

EUH210

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux

Contient . Peut produire une réaction allergique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit